



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 30 juin 2017

---

Les élections partielles des conseils départementaux de l'Ordre des infirmiers ont conduit à l'élection de 454 conseillers titulaires et suppléants.

### **« Les candidats ont été au rendez-vous pour ces élections départementales partielles »**

**Ce jeudi 29 juin 2017, l'Ordre national des infirmiers, institution représentant les infirmiers fondée sur un principe électif, procédait au renouvellement de la moitié des membres de ses conseils départementaux et interdépartementaux. 212000 infirmiers étaient appelés à élire leurs pairs chargés d'assurer les missions de service public à l'échelon de proximité. Ces conseillers auront pour mission d'assurer les conciliations entre professionnels, de représenter la profession, de dialoguer avec les acteurs locaux de la santé et de prononcer les inscriptions au tableau.**

454 conseillers ont été élus pour un mandat de 6 ans dans les 56 départements et interdépartements représentant les trois collèges composant l'Ordre : infirmiers libéraux, salariés du secteur privé, salariés du secteur public. Avec 22400 votants (taux moyen de 10,40% avec de grands écarts, certains départements présentant des taux de 20%), ces élections ont surtout attiré de nombreux candidats qui n'avaient jamais encore été engagés au sein de l'Ordre ce qui constitue un renouvellement salubre pour l'institution.

*« Ces élections sont un rendez-vous important de démocratie pour notre profession qui a besoin de disposer de représentants de proximité pour porter haut la voix des infirmiers. Une véritable nécessité pour les libéraux comme pour les salariés, alors que la profession doit s'organiser et se mobiliser au moment où elle connaît des mutations profondes dans le cadre de la prise en charge des patients, notamment les personnes âgées et celles ayant des pathologies chroniques. Les élus de l'Ordre infirmier seront présents et mobilisés pour toujours mieux valoriser la profession et son rôle dans la prévention et les soins »* explique Didier Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers.

La liste des élus est d'ores et déjà publiée sur le site Internet [www.ordre-infirmiers.fr](http://www.ordre-infirmiers.fr)

Ce scrutin présentait la particularité de s'inscrire dans les principes de la loi sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes de 2014 rendue applicable aux ordres professionnels par

ordonnance.

273 femmes et 181 hommes sont élus pour représenter les trois collèges (ou modes d'exercice) : 191 représentants du collège libéral, 128 du collège des salariés du secteur privé et 135 du collège des salariés du secteur public.

Au mois de septembre 2017, l'Ordre procédera à l'élection de ses conseils régionaux, constitués à l'échelle des nouvelles régions créées en 2016, soit 14 régions au total incluant l'outre-mer. A cette occasion 392 représentants seront à élire. Le dépôt des candidatures sera ouvert d'ici une quinzaine de jours.

En novembre, ce sera au tour du Conseil national d'être intégralement renouvelé. Celui-ci élira son président et son bureau pour un mandat de 3 ans.

### **À propos de l'Ordre national des infirmiers**

*Avec plus de 225 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion.*

*Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé.*

*Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.*

Contacts presse :

**Adrien de Casabianca**  
Responsable presse  
06 30 30 34 84

**Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre national des infirmiers**  
06 21 75 54 59